

Conditions générales de fonctionnement 2025
de la clinique vétérinaire des Bruniaux 884 RD 1075 FITILIEU 38490 LES
ABRETS EN DAUPHINE
des Drs Lovery-Mauvières

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique.
Tout acte effectué sur un animal dans notre clinique est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1/ Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13/03/2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site interne de l'Ordre des vétérinaires (www.veterinaire.fr).

2/ Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 12h (consultations 8h20-12h) et de 14h à 19h, le samedi de 8h à 12h (consultations 8 h 20-12h) et de 14 h à 17h.
Les consultations ont lieu sur rendez-vous (sauf urgences après appel préalable).

3/ Personnel affecté aux soins des animaux

Docteurs vétérinaires :
Associés

Dr LOVERY Philippe, École Nationale Vétérinaire de Lyon (ENVL), N° ordinal 22482
DE d'ophtalmologie
Dr MAUVIERES Christophe, École Nationale Vétérinaire de Lyon (ENVL), No ordinal 19630

Collaborateurs

Dr FERAUD-LECOINTRE Brünnhilde ENVA 28818
Dr LESAULT Florence ENVA 19900
Dr PARISOT Léa Vetagrosup 34852

Auxiliaires vétérinaires et spécialisées vétérinaires :
Mme SEABRA Aurélie, diplômée
Mme BREMOND Alice, diplômée
Mme GOZZI Séverine
Mme JOURDAIN Morgane, diplômée
Mme FLANDRIN VARGNAUX Margaux, diplômée

4/ Prestations effectuées au sein de la clinique

- Consultations de médecine générale
- Consultation d'ophtalmologie
- Chirurgie de convenue
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie orthopédique, le cas échéant par un intervenant extérieur avec l'accord du client
- Analyses sanguines effectuées par nos soins avec le matériel suivant :
Fuji (Numération Formule), Fuji (Biochimie, ionogramme, endocrinologie), Snapshot (endocrinologie, sérologie), Idexx Coag DX (temps de coagulation), Vetlab UA (analyse d'urine)
- Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du client (IDEXX, Scanelis...)
- Anesthésies générales selon les protocoles suivants sauf indications contraires dans le contrat de soins. Le protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie, de l'âge de l'animal, et des résultats de son bilan sanguin (proposé lors d'une chirurgie).
- Anesthésie Flash
- Anesthésie fixe
- Anesthésie avec relais gazeux à l'isoflurane
- Imagerie médicale :
- Réalisation de radiographies : générateur GER + capteur plan radiologie numérique (un envoi par mail des radiographies sera effectué sur simple demande)
- Échographie Doppler couleur Canon Aplio Go
- Vidéo-otoscopie Optomed
- Délivrance des médicaments conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.
- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

5/ Surveillance des animaux hospitalisés

Les animaux hospitalisés sont installés dans des box d'hospitalisation individuels soit au chenil, soit à la chatterie.

En dehors des heures d'ouverture, si leur état nécessite des soins particuliers, le vétérinaire d'astreinte peut passer pour effectuer les soins et évaluer régulièrement l'évolution de leur état de santé.

Les animaux contagieux sont pris en charge dans une salle indépendante, afin d'éviter les risques de contagion.

6/ Permanence et continuité des soins : service de garde de la clinique des Bruniaux

Afin d'assurer la continuité des soins des animaux suivis chez nous, en dehors des horaires d'ouverture, un vétérinaire de l'équipe est joignable en cas d'urgence pour une prise en charge à la clinique le samedi de 17h à 19 h et est présent pour une permanence dédiée aux urgences les dimanches et jours fériés de 10 à 12 H et de 17H30 à 19 H (hors 01/05, 25/12 ,01/01 et exceptions). En dehors de ces horaires un message les adresse à la clinique Vétérinaires 2 Toute Urgence 7 rue Jean Zay 69800 SAINT PRIEST (cf convention passée avec eux).

7/ Espèces traitées

- Chiens
- Chats
- NAC

Nous ne disposons pas du matériel, des assurances et des compétences nécessaires pour assurer les soins au gros bétail et équidés.

8/ Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client.

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou par écrit sous la forme d'un contrat de soins, en cas de demande du client ou lorsque le pronostic vital peut être engagé.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant.

Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

9/ Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10/ Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la société Seleste l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client.

11/ Admission des animaux visés par la législation sur les chiens dangereux

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés, en laisse et présentés par une personne majeure.

12/ Admission des animaux errants

Sur la commune tout animal errant est sous la responsabilité du maire.

Les animaux sont, en principe, gérés par les services municipaux. En l'absence de ces derniers ou pour lire le numéro d'identification, l'animal errant peut-être apporté à la clinique en attendant :

- Soit sa reprise par le propriétaire si ce dernier est joignable rapidement
- Soit sa prise en charge par la fourrière

Les frais de garde effectués par la clinique sont à la charge du propriétaire.

En cas d'animal errant blessé les soins de premiers secours, notamment la gestion de la douleur, seront effectués au sein de la clinique avant son départ à la fourrière et sont à la charge du propriétaire si ce dernier se manifeste.

Pour les animaux non identifiés, si le propriétaire se manifeste avant son départ à la fourrière, l'animal sera rendu après identification électronique au frais du propriétaire.

13/ Conditions tarifaires

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente.

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous la forme d'un cahier des tarifs disponible sur simple demande en salle d'attente.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés.

Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis avec une fourchette de prix sera remis au client.

14/ Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou quand l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle un paiement différé peut être accepté par la clinique selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors de l'hospitalisation de l'animal, ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés à la clinique depuis moins d'un mois. Les médicaments entamés ne peuvent être repris.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non paiement.

15/ Litiges

En cas de litige à caractère déontologique le client ainsi que le vétérinaire peut s'adresser au CROV (Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires) 110 avenue B. Buyer 69009 Lyon tel : 0472571665.

Coordonnées du médiateur de la consommation: médiateur-conso@ordre.veterinaire.fr

16/RCP

MAAF Agence de Pont de Beauvoisin 1 rue du Bourg neuf 38480 PONT de BEAUVOISIN
04 76 32 70 45

17/ Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Drs Mauvières-Loverly.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.